

Vincent Van Quickenborne

Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

Mathieu Michel

Secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments

Benoît Closson

Bourgmestre de Wellin

Bruxelles, le 28 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La province de Luxembourg accueillera une maison de détention

Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, souhaite ouvrir 15 maisons de détention au cours de la présente législature. Pour ce faire, un budget de 91,5 millions d'euro a été prévu par le gouvernement fédéral. Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et le Secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments, Mathieu Michel, ont soumis une liste de huit propriétés au Conseil des ministres du 01 avril 2022 et passent à leur achat/rénovation/mise en service. Il s'agit de sites appropriés dans des villes et des communes dont les autorités locales souhaitent coopérer pour lutter contre l'impunité. Au moins une maison de détention par province sera prévue avec une capacité de 20 à 60 places par maison de détention, en fonction du besoin de places dans la province concernée. La province de Luxembourg accueillera une maison de détention à Chanly une section de la commune de Wellin.

Maison de détention : opportunité d'innover et d'examiner d'autres formes de la détention

Pour la mise en œuvre des peines de courte durée, le vice-Premier ministre et ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, mise notamment sur les maisons de détention qui offrent des opportunités d'innover et d'examiner d'autres formes de la détention.

Il s'agit, d'établissements fermés à plus petite échelle (20 à 60 personnes), visant la détention de détenus condamnés à des courtes peines de prison allant jusqu'à 3 ans. Certains primo-délinquants et/ou jeunes seront également concernés par ces projets. La détention dans des structures plus petites permet le

développement d'un régime adapté au niveau de sécurité nécessaire à cette catégorie de détenu. La gestion d'un groupe plus restreint rend possible l'organisation d'activités adaptées, une meilleure connaissance des détenus et donc de privilégier la surveillance dynamique. C'est la raison pour laquelle l'encadrement sera principalement assuré par des accompagnateurs de détention.

Les maisons de détention participent efficacement à la lutte contre la récidive. Nous constatons que les détenus qui ont bénéficié d'une détention à petite échelle présentent moins de risques de récidive. C'est ce qui ressort des expériences menées notamment en Scandinavie.

Grâce aux maisons de détention, les détenus sont accompagnés vers un emploi ou une formation avant même leur libération. Ceux qui ont un emploi ou suivent une formation pourront les continuer. De cette façon, ils peuvent se remettre en selle et/ou éviter au maximum les effets désocialisant de l'emprisonnements. En outre, de nombreuses entreprises de la région ne parviennent pas à remplir leurs postes vacants, dès lors nous les mettrons en contact avec la maison de détention. Ce projet s'inscrit dans celui, plus global, visant à une diminution de la récidive.

Une troisième maison de détention ouvrira ses portes à Chanly

La Justice souhaite ouvrir 15 maisons de détention dans les prochaines années. Pour ce faire, un budget de 91,5 millions d'euros a été prévu hier.

Après des recherches et de consultations intensives avec les différentes autorités locales concernées, le vice-Premier ministre et ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et le secrétaire d'État en charge de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel, ont soumis une liste de huit immeubles au Conseil des ministres. L'acquisition des bâtiments est en cours.

Les maisons de détention de Courtrai et de Berkendael étaient déjà connues. Le troisième lieu à accueillir une maison de détention est situé à Chanly une section de la commune de Wellin en Province de Luxembourg. Cela fait suite à une bonne collaboration avec la Régie des bâtiments et les autorités locales.

Le bâtiment est inoccupé et dispose d'une superficie de 700 m². Il est composé de 17 chambres et nécessite très peu d'aménagement. Il sera donc rapidement fonctionnel. Le dossier d'achat est en cours de finalisation et le recrutement du personnel d'encadrement pourra bientôt démarrer.

La construction de nouveaux établissements de détention suscite des questions bien légitimes. Dès lors, une brochure explicative sera envoyée à tous les riverains. La brochure apporte des réponses, étayées, afin d'informer objectivement les citoyens et de rassurer les riverains.

Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice : *« Je me réjouis de l'ouverture prochaine d'une maison de détention en Province du Luxembourg. La recherche d'un site mais surtout d'un accompagnement au niveau local, n'est pas un exercice évident et demande beaucoup de temps et de patience. Tant de travail a été fait au cours de la dernière année. Avec la Régie des Bâtiments, nous avons déjà analysé des dizaines de sites et nous nous déplaçons partout, parfois plusieurs fois, pour créer également une adhésion locale en entrant activement en discussion avec les autorités locales. De nouvelles discussions sont en cours avec les autorités locales sur une douzaine d'autres emplacements potentiels ».*

Mathieu Michel, Secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments : « Avec les pouvoirs locaux, la Régie des Bâtiments cherche activement des endroits appropriés pour installer des maisons de détention, comme c'est le cas ici à Wellin. Les maisons de détention permettent de faire exécuter des peines qui, aujourd'hui, ne le sont pas toujours. Par ailleurs, elles facilitent la réintégration des détenus dans la société après avoir purgé leur peine. Elles contribuent ainsi à une justice plus rapide, plus ferme et plus humaine. »

Benoît Closson, Bourgmestre de Wellin : "Même si ce n'est pas le projet de rêve pour un Bourgmestre, je vois les aspects positifs avec la création d'emplois locaux directs et indirects. J'ai insisté sur une bonne information de la population locale lors d'une prochaine séance d'information publique, ce dont je remercie déjà les cabinets de la Justice et de la Régie des Bâtiments. »

Contact presse

Dounia Boumaaza

Porte-parole du ministre Vincent Van Quickenborne

dounia@teamjustitie.be

+32 483 85 98 20

Koen Peumans

Porte-parole du secrétaire d'État Mathieu Michel

Koen.Peumans@michel.fed.be

+32 473 81 11 06